République Française

LOZERE

BARRE DES CEVENNES - Commune

Séance du vendredi 26 juillet 2024

Date convocation :

Membres en exercice : 10

Présents : 7

Votants : 10

Pour : 7
Charles ALDROVANDI
Jean-Claude AUBERLET
Isabelle BENOIT
Corentin CAPELIER
Lisa CLARY
Robert DEMOLIN
François ROUVEYROL

Contre : 3
Fanny JACQUART
Rémy MONET
Patrick ROY

Abstentions : 0

vingt-six juillet deux mille vingt-quatre, à 18h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL

Présent(e)s : Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Corentin CAPELIER, Robert DEMOLIN, Rémy MONET, François ROUVEYROL, Patrick ROY

Absent(e)s et représenté(e)s: Isabelle BENOIT représentée par Robert DEMOLIN, Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET, Fanny JACQUART représentée par Rémy MONET

Excusé(e)s:

Absent(e)s:

Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Recrutement d'un agent administratif sur un emploi non permanent de 4 heures hebdomadaires sur une année

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3, 1°
Vu le tableau des emplois de la commune,

Considérant l'accroissement temporaire des tâches administratives et de secrétariat en lien avec la Région Occitanie et l'ADEME qui ont contractualisé avec la commune pour mener à bien le projet de tiers lieu/bâtiment commun, d'éco hameau, accueil d'un berger voire la zone d'activité,

Le Maire propose à l'Assemblée délibérante de créer un emploi permanent à temps non complet sur un temps hebdomadaire de 4 heures afin de poursuivre le contrat du chargé de mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'adopter la proposition de Monsieur le Maire de créer un emploi non permanent à temps non complet d'Adjoint Administratif Territorial à raison de 4 heures hebdomadaires maximum (4/35e) jusqu'au 30 septembre 2025.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,

Date de transmission de l'acte: 27/07/2024
Date de reception de l'AR: 27/07/2024
048-214800195-DE_066_2024-DE
AGEDI

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture

le .....

et publié ou notifié

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,



François Rouveyrol

Date de transmission de l'acte: 27/07/2024
Date de reception de l'AR: 27/07/2024
048-214800195-DE_066_2024-DE
A G E D I